



1815 ETPT SUPPRIMÉS À LA DGFIP ! UN CHIFFRE QUI MÉRITE UNE EXPLICATION

Hé oui il y a discordance entre les chiffres de suppressions d'emplois pour 2017 annoncés par le **FO** DGFIP (1815) et ceux qu'affiche l'Administration (1630)!

Dans les documents remis aux représentants du personnel avant le Comité Technique Ministériel du 4 octobre 2016, le projet de loi de finances 2017 (PLF 2017) présente plusieurs tableaux dont celui du plafond des emplois autorisés en ETPT pour 2017.



Au "programme 156" (Gestion des Finances Publiques), l'évolution des ETPT est affichée pour – 1815.

Ce chiffre est corrigé par le recrutement d'apprentis en 2016 et 2017 (+199 ETPT) et par les transferts d'emplois, dont les services facturiers et la fermeture des trésoreries auprès des ambassades de France, pour +12 ETPT.

Pour **FO**, le recrutement d'apprentis n'est pas le recrutement d'agents des Finances Publiques. C'est pourquoi **FO** considère tout naturellement que ce sont bien 1815 ETPT (hors transferts) qui seront supprimés en 2017. Cette suppression d'ETPT aura des effets négatifs sur l'exercice des missions et sur les conditions de travail des personnels.

L'Administration annonce de son côté la suppression de 1630 ETP.

Bien évidemment, ce chiffre est plus valorisant pour le Directeur Général, mais ne recouvre pas les mêmes données.

POUR MÉMOIRE :

ETPT : l'Équivalent Temps Plein Travaillé mesure la capacité « productive » de l'Administration:

Effectifs physiques X Quotité de temps de travail X Période d'activité dans l'année

ETP : l'Équivalent Temps Plein mesure les effectifs présents à un moment donné.

Effectifs physiques X Quotité de temps de travail

RAPPORT "CICE" : CHRONIQUE D'UN ÉCHEC ANNONCÉ

Le comité de suivi du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) vient de publier son rapport annuel, le premier qui intègre des éléments d'évaluation chiffrés et plus uniquement des



hypothèses théoriques.

Progression des marges des entreprises

FO constate que le seul effet incontestable porte sur la progression des marges des entreprises qui ont retrouvé des niveaux élevés, équivalents voire supérieurs à ceux observés avant la crise de 2008.

MAIS SANS QUE CELA IMPACTE LES NIVEAUX DES SALAIRES OU LES EMBAUCHES.

Cette reconstitution des marges générale laisse également apparaître des relations plus que troubles entre les entreprises ce qui invite, plus que jamais, à soulever le couvercle des rapports donneurs d'ordre / sous-traitants.

Aucun effet notable sur l'emploi

Concernant les effets sur l'emploi, les premiers résultats des travaux de recherche oscillent entre aucun effet notable et une fourchette de 50 000 à 100 000 emplois sauvegardés (ce que le gouvernement aimerait traduire comme « créés ») en 2013 et 2014.

Pour **FO**, ces effets sont non seulement très incertains, mais même les estimations les plus optimistes fournissent un chiffrage désespérément faible compte tenu du coût exorbitant de la mesure (28,7 milliards d'euros de créance pour les deux années concernées !). Qui plus est, la notion d'emploi sauvegardé demeure fortement sujette à caution.



Impact impalpable sur les investissements

L'impact du CICE sur les investissements, les exportations et les dépenses de recherche et développement s'avère lui impalpable alors que ces éléments constituaient les principaux objectifs affichés par le gouvernement en 2012 pour légitimer la mise en œuvre du dispositif !

Enfin, les mécanismes de préfinancement via la Banque publique d'investissement (BPI) ont pu permettre à un certain nombre d'entreprises de préserver leur solvabilité et par conséquent de survivre mais s'il s'agit là d'un effet salutaire répondant à une situation d'urgence réelle, il aurait parfaitement pu être obtenu par des actions directes des pouvoirs publics ou de la BPI, sans lien avec un mécanisme type CICE.

3 milliards supplémentaires pour les entreprises

FO considère toujours le CICE comme une mesure au coût prohibitif souffrant cruellement d'une absence de ciblage et de conditionnalité sur la création d'emplois. C'est pourtant le moment choisi par le gouvernement pour amplifier sa logique d'offre et de compétitivité focalisée sur le coût du travail en augmentant de 6 à 7% pour 2017 le taux du CICE, dilapidant du même coup plus de trois milliards supplémentaires au bénéfice exclusif des entreprises. Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.